

**Décision portant nomination de M. Sébastien Pillet aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Sébastien Pillet, chargé de recherche de première classe, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 31 décembre 2013.

Sa mission a pour objet la coordination de l'action de l'INP dans le cadre de l'année internationale de la cristallographie (IYC) programmée en 2014.

Pour l'exercice de cette mission, M. Sébastien Pillet demeure affecté à l'UMR7036 « Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2) » dont l'implantation se trouve à l'Université Henri Poincaré Nancy 1 - 1, boulevard des Aiguillettes - BP 239 - 54506 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 31 décembre 2013, M. Sébastien Pillet percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Est (DR06).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président  
Alain Fuchs